

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-2444/17/BM

■ Approbation d'une convention relative à la "Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

MET 17/4552/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec sa stratégie d'attractivité et ses projets dans l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence, portée à 16 millions d'euros au BS 2017.

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- Equipement de recherche Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection/Biobank ;

La présente délibération concerne le projet de « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre ».

Le campus Saint-Charles est l'un des sites universitaires d'AMU les plus importants en terme d'effectif (environ 6 230 étudiants, 1 284 enseignants et personnels administratifs).

Situé à proximité de la gare Saint-Charles, le site universitaire de Saint-Charles Marseille Centre est un campus à dominante scientifique qui constitue un des pôles académiques majeurs de la métropole marseillaise. Il est notamment le siège de la Direction de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Profitant d'une desserte privilégiée en transport en communs (Bus, train, métro), ce site universitaire propose une très grande variété de formations (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique, Chimie, Mathématiques, Informatiques, et Sciences et Humanités). Il accueille également de nombreux laboratoires de recherche et comprend un espace muséal qui abrite une importante collection d'instruments et de mobiliers de recherche certains ayant plus de 150 ans.

En outre, un certain nombre d'autres acteurs de l'Université sont présents sur le campus Saint-Charles tels que la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) et plusieurs services communs ou centraux. Le site héberge également un restaurant universitaire, un bâtiment administratif et une résidence étudiante gérée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Dans cette opération, plusieurs opérations immobilières répondant aux objectifs de réorganisation fonctionnelle des composantes et de rationalisation du patrimoine ont été identifiées.

- Le regroupement des espaces d'enseignement et le redéploiement en parallèle de la recherche,
- Le regroupement des unités de recherche pour développer des synergies et bénéficier d'équipements communs de qualités,
- La rationalisation des surfaces occupées.
- Le regroupement des surfaces d'enseignement dans le bâtiment 5 (salles banalisées, Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches en Langues : MIRREL) pour faciliter et optimiser l'exploitation des locaux d'enseignement,
- L'accueil des équipes du laboratoire Institute de Mécanique de Marseille (I2M) implantées à Château-Gombert pour regrouper l'unité de recherche sur seulement 2 sites et pour la rapprocher du département de mathématiques,
- La rationalisation des surfaces affectées aux laboratoires implantés dans les bâtiments 7 et 8 (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement CEREGE, Laboratoire Population Environnement et Développement LPED) pour les mettre en adéquation avec leurs effectifs et leurs besoins,
- Le regroupement des organismes de recherche des bâtiments 7 et 8 par thématique (Observatoire des Sciences de l'Univers Pythéas) pour faciliter les interactions et améliorer la mutualisation des équipements.
- L'accueil de l'équipe Delmas en provenance du site Nord pour le rapprocher du reste du Laboratoire des Neurosciences Cognitives LNC.

Les travaux concernent plus particulièrement la sécurité, l'accessibilité, le confort thermique et l'adaptation des locaux aux besoins fonctionnels pour permettre une réorganisation des unités de recherche et une restructuration des surfaces occupées.

Le détail des réaménagements qui seront effectués est décrit ci-après :

Pour le bâtiment 5, immeuble de grande hauteur ayant la forme d'une barre, le périmètre du projet est de 560 m². Ces surfaces permettront :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- L'installation des services de la MIRREL et du DCL dans le bloc C du 2e étage,
- L'installation de locaux d'enseignement dans le bloc A du 3e étage,
- L'installation de locaux d'enseignement dans le bloc B du 6e étage.

Pour le bâtiment 7, appelé « bâtiment chimie », le périmètre du projet est de 1 350 m². Ces surfaces permettront :

- L'implantation d'une partie du laboratoire I2M au rez-de-jardin et au 1er étage.

Pour le bâtiment 8, appelé « bâtiment des sciences naturelles » le périmètre du projet est de 2 400 m². Ces surfaces permettront :

- La rationalisation du laboratoire CEREGE au rez-de-jardin,
- L'installation de l'UMS Pythéas au RDJ (en provenance du bâtiment 7),
- L'installation d'une partie du laboratoire I2M au rez-de-jardin et 1er étage,
- L'installation d'une équipe du laboratoire LNC au 2e étage,
- L'extension du laboratoire LPED au 2e et 3e étage.

La surface totale des bâtiments impactés est de 4 310 m².
Le montant total des travaux est de 7,7 millions d'euros.

Le plan de financement de l'opération se présente de manière suivante :

- Etat	2 500 000 €
- Conseil Régional PACA	1 500 000 €
- Conseil Départemental 13	1 700 000 €
- Métropole Aix-Marseille-Provence	1 000 000 €
- Ville de Marseille	1 000 000 €
Total	7 700 000 €

L'expertise du dossier de « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre » ayant été approuvée par l'État le 24 juillet 2017, cette opération entre maintenant en phase opérationnelle.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention relative au financement de la requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre dans le cadre du CPER 2015-2020 et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEV 010-1180/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- L'approbation de l'expertise du dossier Campus Saint-Charles Marseille Centre par le Préfet du 24 juillet 2017.

Oui le rapport ci-dessus,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'opération de « Requalification de bâtiments du campus Saint-Charles Marseille Centre » dans le cadre du CPER 2015-2020 pour aider à la modernisation et à la rationalisation des campus universitaires.
- Qu'il convient d'approuver la convention relative au soutien financier du projet de « Requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre » dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université relative au financement de la requalification de bâtiments du Campus Saint-Charles Marseille Centre » dans le cadre du CPER 2015-2020.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - Opération 2015112604 – Sous-politique B360 - Chapitre 204 – Nature 204182 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART